

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat



**À VOTRE SERVICE**

ALERTE ASCENSEURS ! **4**

**70 ANS**

ART ET HISTOIRE AU  
PETIT-NANTERRE **11**

**POUR UN  
PATRIMOINE  
DURABLE **6****

# EN VUE

## ENQUÊTE SLS

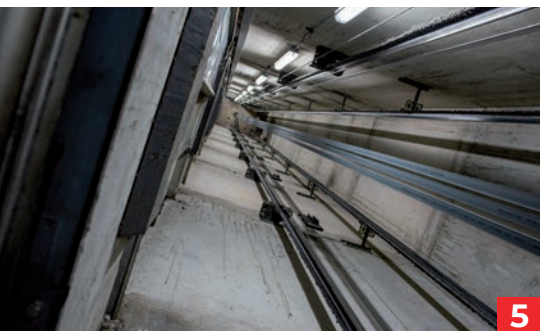
**Vous allez recevoir, à compter du 18 octobre prochain, dans vos boîtes aux lettres, l'enquête règlementaire obligatoire concernant l'OPS (Occupation du Parc Social) et/ou celle sur le SLS (Supplément de Loyer de Solidarité).**

Cette année, une nouvelle possibilité s'offre à vous, celle de répondre en ligne directement pour compléter le formulaire demandé et transmettre les documents justificatifs, en vous connectant sur Internet à l'adresse du site dédié (à l'aide des codes et identifiants qui vous seront communiqués par

courrier). Vous pourrez toujours retourner le formulaire dûment rempli auprès du prestataire INTERSA, ainsi que les documents justificatifs de votre situation, par courrier, à l'aide de l'enveloppe jointe à cet effet.

Nous vous précisons que les enquêtes retournées par Internet seront traitées de manière prioritaire.

Nous vous indiquons également qu'une ligne téléphonique en appui pour cette campagne vous sera indiquée dans le courrier et qu'un guide utilisateur pour faire votre télédéclaration sera à votre disposition sur le site Internet concerné.



5



6



12

### EDITO

**Une rentrée pour continuer d'avancer..... 3**

### À VOTRE SERVICE

**Parc Sud : Maison des habitant-es..... 4**

**Alerte ascenseurs !..... 5**

### DOSSIER

**Tout savoir sur la performance énergétique..... 6 à 11**

### À VOTRE SERVICE

**Nouveau site optimisé !..... 12**

**Entretien des espaces verts..... 13**

**Vide-grenier à Watford..... 13**

### 70 ANS

**Art et histoire au Petit-Nanterre..... 14**

**Les contes de Nanterre..... 14**

### EXPRESSIONS LIBRES

..... 15

# UNE RENTRÉE POUR CONTINUER D'AVANCER

Ça y est, les vacances sont bien terminées, et la rentrée bien lancée.



En plein mois d'août, certain-es se sont donné-es la peine de véhiculer de fausses idées, de semer le trouble sur nos pratiques, et de rendre public de fausses affirmations sur le fait que nous préleverions indument des charges d'entretien auprès de nos locataires. Je tiens déjà à affirmer avec vigueur que de tels procédés n'ont pas leur place à Nanterre Coop' Habitat. Dans notre gestion quotidienne, dans les prélèvements et frais imputés aux locataires, le sérieux et la rigueur, la précision comme le temps de l'explication, sont des leitmotifs permanents que les agent.es de la Coop' adoptent. Si des incompréhensions peuvent exister, les services compétents sont à la disposition des locataires et des amicales, pour répondre à leurs interrogations et lever les malentendus.

Au sein du Conseil d'administration, toute l'équipe administrative est à l'écoute et apporte des réponses ou éclaircissements lorsque des questions sont posées. Encore faut-il que celles-ci soient faites, et dans le bon cadre prévu. Car ces questionnements ne sont jamais arrivés. Bien que, durant plusieurs années, ces mêmes théoriciens de la désinformation aient été partie prenante de notre organisme (ancien administrateur durant plusieurs années), nous n'avons

jamais été interpellés sur ce sujet. Par les autres canaux habituels, comme les temps de concertations réguliers avec les amicales de locataires ou les échanges par courriers, ce sujet n'a jamais été évoqué.

Il est bien sûr plus facile d'user des réseaux sociaux pour véhiculer de fausses informations. Pas de débat contradictoire, pas d'éléments de réponses malgré ceux transmis, une simple et unique affirmation personnelle, sans se soucier de son caractère erroné et infondé. La malveillance ou finalité politicienne de telle pratique me font m'arrêter sur ce point.

La rentrée, heureusement, c'est aussi les chantiers qui se poursuivent, qui avancent, qui se concrétisent, avec comme seule ligne directrice, le bien-être de nos locataires, la réponse à leurs attentes légitimes.

Dans le traitement des réclamations, un nouveau logiciel interne va se développer ces prochaines semaines, pour mieux les gérer, pour centraliser et tracer les sollicitations faites, les interventions adéquates à prévoir, les résolutions constatées.

En termes d'outils de communication, notre nouveau site internet est déployé depuis la

fin juillet, et son développement progressif se poursuit, pour vous apporter le maximum d'informations et faciliter vos démarches.

Chantier majeur, le nouveau barème pour mieux répondre aux demandes de mutation va bientôt voir le jour. Les ajustements internes et techniques nécessaires aboutissent, la préparation pour cette mise en œuvre prend du temps, et nous allons prochainement aboutir à une meilleure prise en compte des situations de chacun.e, et faire correspondre le logement avec la composition du foyer.

S'organiser pour prévoir l'avenir, nous portons quotidiennement cette considération. La durabilité de nos résidences en est l'illustration parfaite. Comme vous pourrez le découvrir dans ce magazine, entretenir et moderniser notre patrimoine, renforcer les performances techniques et lutter contre la précarité énergétique, sont des aspects centraux et continus pour un parc social de qualité, à la pointe de l'écologie urbaine.

En cette période de rentrée, les travaux se poursuivent concrètement.

Hassan HMANI

## UNE NOUVELLE MAISON POUR LE PARC SUD

Un nouveau toit vient d'ouvrir dans le quartier du Parc : un toit un peu spécial. Inaugurée le 24 septembre dernier, la maison des habitant-es du Parc Sud vient d'ouvrir ses portes au 119 Allée de l'Arlequin, au pied de la Tour 119, et accueillera le public à partir d'octobre.

Inscrite dans le Projet de Rénovation Social et Urbain (PRUS) du Parc Sud, cette maison aux multiples facettes se veut un véritable lieu d'échanges et d'information accessible à toutes et tous pour mieux appréhender le projet du quartier, s'en approprier, s'exprimer, mais aussi faire valoir sa mémoire.

« Cette maison, c'est à la fois un lieu de communication pour faire connaître le projet de rénovation urbaine du quartier, un lieu d'expositions, un lieu de rencontre, de médiation et de dialogue avec les porteurs de projets, un lieu de documentation dédié à l'histoire du quartier et de son patrimoine, un lieu pédagogique d'ateliers thématiques sur les projets urbains\*... » nous détaille Madame Moncomble, cheffe de projet Mission

de Quartier Parc Nord et Sud. « Peut-être même y mettra-t-on une boîte à idées à destination des résident-es » ajoute-t-elle. « La maison va se construire au fur et à mesure ».



Un projet évolutif donc, pour un lieu d'accueil et de ressources destiné à co-construire collectivement l'avenir du quartier.

\*ateliers menés par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du 92 avec les enfants du centre de loisirs Ludo Parc. La création d'un **jeu des 7 familles du quartier** est même prévue sur Octobre !.

### INFOS PRATIQUES :

Permanences les lundis, de 14h-18h, pour répondre à toutes vos questions.

Autres horaires d'ouverture en cours de décision.

**POUR TOUTE QUESTION SUR LES PROJETS DU QUARTIER :**  
[missiondequartier.parcsud@mairie-nanterre.fr](mailto:missiondequartier.parcsud@mairie-nanterre.fr)



**Politzer, réaménagement en cours.**  
Depuis cet été, les travaux annoncés sont engagés dans l'allée C. Politzer. Amélioration du stationnement et des voies de circulation, sécurisation des dessertes de toutes, les opérations se poursuivent encore ces prochaines semaines.

# ASCENSEURS EN PANNE : FACE AUX DIFFICULTÉS RÉPÉTÉES, LA COOP' MOBILISÉE !

Vous avez constaté un nombre de dysfonctionnements croissants des ascenseurs sur plusieurs résidences de notre patrimoine, que ce soit suite aux fortes intempéries, à des dégradations ou à des problèmes techniques divers. Et vous êtes malheureusement nombreux à en subir les conséquences.

Nanterre Coop' Habitat est bien informé de cette problématique et met tout en œuvre pour mobiliser les prestataires et enrayer la dégradation de cette situation indépendante de notre volonté.

**A chaque constat et/ou signalement, la procédure reste la même :** nous sollicitons notre prestataire en charge de l'entretien de nos ascenseurs, pour une intervention de leur part dans le cadre du contrat qui nous lie.



“  
**Trouver une solution  
pérenne immédiate  
afin de mettre  
un terme à  
cette situation**  
”

Malgré la réactivité et l'insistance de nos gardien.nes et responsables de secteurs, notre prestataire ne respecte pas ses engagements contractuels, notamment en termes de délais et de qualité d'interventions.

C'est pourquoi nous avons plusieurs fois été amené à l'alerter sur ses manquements et avons exigé de sa part qu'il respecte ses engagements et obligations contractuelles.

Nous avons d'ailleurs actionné tous les leviers à notre disposition, en appliquant notamment les pénalités financières prévues au marché.

Mais cette situation ne peut perdurer. Aussi, dès la rentrée, nous avons convoqué la direction nationale du prestataire pour trouver une solution pérenne immédiate afin de mettre un terme à cette situation préjudiciable pour le quotidien des locataires.

Le 2 septembre, la rencontre avec le prestataire a permis de rappeler les termes du marché qui nous lie et les obligations prévues pour intervenir et mettre fin aux nuisances pour les locataires. Le prestataire s'est ainsi engagé à renforcer ses équipes de proximité pour des interventions immédiates, à assurer une meilleure réactivité administrative de la part de leurs services lors des signalements effectués.

La Coop' poursuit également son travail conjoint avec un bureau d'études expert, pour bien identifier les soucis techniques rencontrés, et pouvoir ainsi les solutionner.

Début décembre, une prochaine rencontre avec notre prestataire se tiendra pour faire le point et suivre le bon respect des engagements pris. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à ces échanges.



■  
**La Coop' c'est**

**177**

**ascenseurs**  
■

## ENGAGÉ·ES POUR UN PATRIMOINE DURABLE

L'entretien et la rénovation de notre parc social, priorité de Nanterre Coop' Habitat depuis de nombreuses années, contient un enjeu fort de performance énergétique soucieuse de l'environnement.

En effet, si les nouveaux projets de construction incluent désormais d'office une politique d'utilisation des énergies renouvelables (ENR), les deux tiers de notre patrimoine fonctionnent actuellement essentiellement sur une consommation collective d'électricité ou de gaz. L'objectif de la Coop' est de diminuer au maximum l'utilisation du gaz, d'énergies fossiles polluantes et coûteuses, au profit d'énergies capables de se renouveler (énergies issues de la terre, du soleil, des fumées, des eaux usées...), et donc à la fois écologiques et économiques.

Les bénéfices en sont triples : améliorer le confort et la sécurité de nos bâtiments, optimiser les consommations d'énergie et réduire les émissions polluantes dans un souci de protection environnementale, et faire faire des économies à nos locataires.

Tous les leviers sont utilisés pour renforcer notre patrimoine en matière de performances énergétiques. Découvrez-les dans ce dossier.

“  
Les bénéfices sont triples  
”

■  
Budget moyen  
annuel

**1,5 M€**

en dépenses  
de rénovation  
énergétique

■



Opération calorifugeage - Résidence Joliot Curie



Pose de panneaux solaires - Résidence Champs aux Melles



Chaufferie avant travaux - Résidence la Source



Chaufferie après travaux - Résidence la Source

# MODERNISATION DES SYSTÈMES DE CHAUFFERIE

Cet été, la Coop' a continué le travail de modernisation complète des chaufferies sur les résidences de La Source, de Greuze, et des Carriers.

Cette modernisation consiste à remplacer les chaudières pré-existantes à air pulsée, souvent âgées de plusieurs dizaines d'années, par des chaudières à condensation, redimensionnées en taille et en puissance afin d'accueillir les nouveaux apports en énergies renouvelables rendus possibles par les autres équipements installés précédemment sur la résidence (ex : heliopacsystem® sur Greuze).

Les premières chaudières à condensation avaient été installées sur la résidence de Berthelot en 2017 et ont témoigné de leur efficacité.

Beaucoup moins bruyantes et très économes en énergie, ces chaudières assurent une diminution de la nuisance sonore, et des rejets de particules dans l'air.

Autre avantage non négligeable pour vous, le fait de réduire l'apport en gaz dans l'installation collective permet d'absorber les augmentations de coût de ce dernier, et donc, a minima, de ne pas faire augmenter votre facture, voire de la faire diminuer.

Les travaux de modernisation

incluent également une refonte complète du local de chaufferie, avec réfection des peintures, des portes d'accès, des systèmes d'éclairage... Ce afin d'obtenir un local propre et optimisé, rendant plus aisées les interventions d'entretien du matériel par la suite. Ce qui induit à la fois une pérennisation de l'ensemble du système et du matériel, et des diminutions de coûts d'entretien et coûts généraux.

Au Petit-Nanterre, où les 3 chaufferies avaient déjà été refaites, ce sont les sous stations (l'ensemble des appareils distribuant l'énergie, dans le prolongement des chaufferies dans les bâtiments) qui ont été modernisées sur l'été.

Ces travaux sont toujours impérativement effectués à la fin de la période de chauffe (à l'arrêt du chauffage dans vos résidences au printemps), afin de ne pas gêner les locataires. Nos prestataires ont l'obligation d'avoir terminé avant la remise en route du chauffage. En pleine période de congés estivaux, c'est donc toute une gymnastique qu'il faut articuler avec les équipes pour obtenir un travail efficace et

rapide. L'impact des travaux pour les résidents est donc totalement neutre, pour plus de confort à l'hiver prochain.



Chaudières à condensation  
Résidence Berthelot

## QU'EST-CE QU'UNE CHAUDIÈRE À CONDENSATION ?

La chaudière à condensation est une chaudière qui a la capacité de récupérer de l'énergie dans la vapeur d'eau qu'elle produit lors de la combustion, en plus de celle fournie par la combustion elle-même.

Cette chaudière possède en effet deux corps de chauffe, l'un en direct avec la flamme, et l'autre en direct avec les fumées issues de la flamme. Ce dernier capte donc l'énergie (chaleur) qui reste dans les fumées.

La vapeur d'eau contenue dans les fumées de combustion chauffe l'eau revenant des radiateurs, ce qui évite à la chaudière un travail de réchauffement. La vapeur d'eau refroidie se condense ensuite et est évacuée via le réseau des eaux usées.



heliopacsystem®

# TECHNIQUES INNOVANTES, PERFORMANCE OPTIMISÉE

En plus des modernisations de chaudières, la Coop' fait appel à un grand nombre d'innovations techniques afin d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble de ses bâtiments. Petit tour d'horizon :



Calorifugeage opéré sur la résidence Greuze

## ECONOMIES D'ÉNERGIE PAR LE CALORIFUGEAGE

Afin d'améliorer la performance énergétique des réseaux de chaleur des résidences, la Coop' entreprend la réfection du calorifuge (isolation thermique) de la distribution en sous-sol de l'ensemble des réseaux de tuyauterie. Plusieurs centaines de mètres linéaires de calorifuge chauffage sont ainsi remplacés. Ces travaux permettent de sécuriser et d'améliorer la production d'eau chaude et de chauffage, et d'assurer sur le long terme une économie d'énergie de 5 à 10%. Ils n'entraînent aucune nuisance pour les locataires, aucune coupure de distribution des fluides (chauffage ou eau chaude sanitaire), et aucune surcharge sur vos quittances.

### Comment ça marche :

Les pertes de chaleur au niveau des tuyauteries peuvent s'avérer importantes. La production d'eau chaude se fait en principe relativement loin des pièces de vies, dans des locaux bien souvent non chauffés, souvent en sous-sol. L'acheminement de l'eau vers les émetteurs de chauffage peut faire perdre jusqu'à 20% des calories de l'eau chaude en raison de la longueur mais aussi d'un manque d'isolation de ces tuyauteries. Ces déperditions impliquent une augmentation de votre consommation d'énergie pour compenser, et donc une hausse

de vos dépenses énergétiques. Le calorifugeage désigne l'isolation des canalisations d'eau et de chauffage, permettant d'éviter les déperditions de chaleur, notamment dans le cas d'une canalisation qui passe dans une zone non chauffée.

Les matériaux utilisés sont des isolants thermiques pour l'équipement du bâtiment, à base de laine minérale.



Récupération des eaux grises  
Projet en étude sur la tour pilote



## ECONOMIES D'ÉNERGIE PAR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX GRISES

Les eaux grises sont les eaux usées issues des douches, des éviers, des lave-vaisselle, lave-linges...

Ces eaux usées sortent des bâtiments ou circulent dans les égouts.

### Comment ça marche :

Le principe est de réceptionner, par de bacs de capteurs dans les cuves de récupération des eaux usées, les calories (l'énergie) issue de la chaleur de ces eaux usées.

Les eaux, ainsi délestées de leur chaleur, repartent froides dans les égouts.



## HELIOPACSYSTEM®

Innovation phare de ces dernières années, heliopacsystem® a d'abord été développé sur la résidence Greuze en 2019, et son impact est stabilisé depuis janvier 2021 : à ce jour, en moyenne 50% de l'eau chaude est assurée par heliopacsystem® chaque mois. Un résultat de 10% supérieur aux attentes (fixées à 40%).

Forts de cette première réussite, Nanterre Coop' Habitat a développé en 2020 le système sur la résidence des Fontaines (déjà équipée de chaudières à condensation, disposant d'un toit et de chaufferies adaptables à cette technologie, ainsi que d'un bouclage eau chaude sanitaire/logement), pour une mise en service cet été, en août. Nous espérons un rendement de 40 à 45% de participation à l'eau chaude sur cette résidence.

Un relevé mensuel est assuré afin de suivre au mieux l'évolution de l'installation et son efficacité sur le long terme.

### Comment ça marche :

heliopacsystem® vient compléter des opérations de calorifugeage sur les réseaux de chaleur et de modernisations de chaufferie. L'ensemble de la rénovation contribuent ainsi à réduire très efficacement les rejets de particules, par du matériel plus performant et la réduction de la consommation de gaz pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

Les travaux ont lieu sur le toit pour l'installation des capteurs, en sous-sol pour l'aménagement de la chaufferie et l'installation de pompes à chaleur, et en parties communes pour l'installation des

bouclages des colonnes montantes eau chaude sanitaire situées en gaine technique. Aucune intervention dans les logements n'est nécessaire.



### PAROLES D'EXPERT

« Avec heliopacsystem®, on capte toute l'année, avec des rendements plus ou moins fort en fonction des températures » nous précise Monsieur Pistien, notre interlocuteur et responsable d'exploitation à la SEEM Energie.

L'énergie captée est ensuite acheminée par le biais de tuyaux protégés contre le gel jusqu'à la pompe à chaleur. Celle-ci permet de multiplier par 4 l'énergie qu'elle reçoit.

« heliopacsystem® est un processus lent qui tourne en permanence » nous explique M. Pistien. « Il permet d'assurer une eau entre 50 et 55°C. La réglementation nécessitant une eau à 55°C, le gaz n'est utilisé que pour apporter les degrés complémentaires entre la température de l'eau issue d'heliopacsystem®, et ces 55°C. Si l'eau venant d'heliopacsystem® sort déjà à 55°C, aucun apport en gaz ne sera donc nécessaire ».

Une très grande capacité de stockage est nécessaire pour ce système.

M. Pistien nous précise également que « le système ne génère aucun bruit, ni aucune nuisance visuelle. En effet, contrairement aux capteurs solaires qui sont inclinés, les capteurs heliopacsystem® sont complètement plans, à 60 cm du sol du toit, et donc totalement invisibles depuis la rue ».



heliopacsystem® sur la résidence des Fontaines

## QU'EN PENSENT NOS LOCATAIRES

Au 32 rue Maurice Thorez, les locataires ont bénéficié ces derniers mois d'une rénovation complète des équipements du bâtiment : réfection des fenêtres et des portes palières, changement des radiateurs électriques, des ballons électriques, et du système VMC.

Ces travaux ont eu une nuisance extrêmement faible sur les résident-es :

**« Les travaux ont été rapides, un seul jour, dans la matinée même ! ça a été rapide et efficace »**  
nous rapporte un locataire.

Et ce, pour un bénéfice immédiat :

**« Je suis dans un logement qui donne sur la rue, ça faisait beaucoup beaucoup de bruit. Depuis les travaux c'est nettement plus calme, j'apprécie. La porte aussi elle est bien, elle est plus costaud. »**

Ce résident nous précise même que le ballon d'eau chaude, changé en fin d'année dernière, est

**« trop chaud ! »**  
Une preuve de l'efficacité de l'appareillage.

**« On a une télécommande pour régler, mais moi j'avoue j'ai encore du mal à m'en servir. »**

Retours d'expériences de premiers locataires concernés par ces opérations.



La résidence Gabriel Péri a elle aussi connu les mêmes transformations. Une résidente approuve elle aussi la rapidité des travaux

**« Ils sont arrivés vers 9-10h, et je crois bien que vers 13h ils étaient déjà partis ! Ça s'est très bien passé. »**

Elle aussi apprécie la quiétude retrouvée :

**« Il y a nettement moins de bruits, ma famille était là et a pu constater ! Il y a une grande différence depuis le changement des fenêtres, c'est bien. »**

D'un naturel positif, cette locataire nous confie qu'elle n'a pas encore fait attention aux factures.

**« Vous savez, le chauffage c'est cher, mais moi, je suis déjà bien contente d'avoir un toit sur la tête. »**

Il est néanmoins un peu tôt pour évaluer l'impact des rénovations sur vos factures de consommation. Alors rendez-vous après les prochains hivers pour faire le point sur l'évolution de vos charges !

## UN PROCESSUS LONG, POUR UNE RÉALISATION OPTIMALE

L'une des difficultés de notre organisme est d'adapter d'anciens bâtiments, fonctionnant avec du matériel pré-existant, pour leur permettre de recevoir l'apport en énergies renouvelables.

**Par prudence, la Coop' commence toujours par essayer une nouvelle technologie sur une résidence, et en vérifie l'efficacité sur plusieurs mois, voire années, avant de la déployer sur d'autres bâtiments.**

C'est, entre autres, pourquoi notre processus de rénovation est long et complet, impliquant tout autant les surfaces extérieures du bâtiment (façades, toit, fenêtres, portes...) que les parties intérieures communes et individuelles (systèmes de chauffage, canalisations, lumières...).

En moyenne, un projet de rénovation énergétique peut

prendre 4 à 5 ans, depuis le début de réflexion jusqu'à la livraison des travaux. Un temps long mais nécessaire afin d'assurer une phase opérationnelle efficace et pérenne.

Si les locataires en voient la partie concrète et finale, à savoir la réalisation des travaux, il existe également toute une partie en amont permettant d'assurer la bonne exécution des travaux :

- identification des besoins et études préliminaires
- diagnostics
- définition du programme
- appels d'offres, consultations et choix des prestataires

- études complémentaires
- réalisation opérationnelle
- livraison...

A différentes étapes, les projets sont soumis à validation de notre Conseil d'administration, et présentés à nos locataires et aux associations représentatives.

Un très gros travail de préparation, et un processus de longue haleine, très structuré, de manière à répondre au mieux aux besoins initiaux, et assurer le cadre le plus efficace, performant et de qualité pour la réalisation des travaux.



Résidence Joliot Curie III

### PROCHAINS TRAVAUX À VENIR :

Le dernier conseil d'administration vient d'acter la réhabilitation type plan climat de Joliot Curie III. Celle-ci impliquera toute l'enveloppe des bâtiments (façades et toiture), mais également le système de chauffage afin d'améliorer la performance énergétique globale. Un projet prévu pour 5 ans et demi, qui sera prochainement présenté aux habitants.

## AVEZ-VOUS VU VOTRE NOUVEAU SITE INTERNET ?

Il est en ligne, dans sa version neuve, aux couleurs de Nanterre Coop' Habitat, depuis la mi-juillet. Après six mois de développement, voici la nouvelle version du site Internet de votre bailleur : [www.nanterre-coop-habitat.fr](http://www.nanterre-coop-habitat.fr)

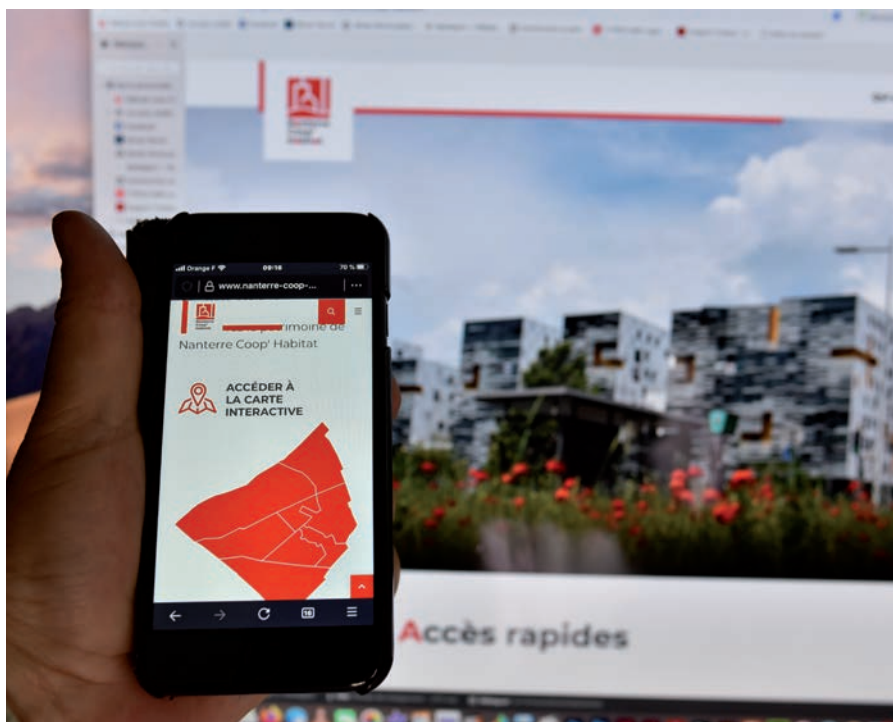
Notre site Internet suit un développement évolutif et en voici la première phase.

### Vous y trouverez 3 grandes catégories d'informations :

- Notre structure : nos missions, notre organigramme, notre patrimoine, nos travaux, nos marchés publics et nos offres d'emploi
- Les locataires : vos démarches et vos contacts
- Nos actualités

Des accès rapides ont été mis en place pour faciliter l'accès à certaines actions comme le paiement en ligne. Nous vous rappelons que par ce biais, vous pouvez payer votre loyer du mois mais également les rattrapages de loyers et autres charges. Petit changement par rapport à l'ancien site : depuis l'accès rapide « Payer en ligne », vous accédez désormais à la page explicative des différentes manières pour payer son loyer. C'est depuis cette page que vous pourrez activer le bouton « Payez en ligne » qui vous redirigera vers l'espace sécurisé Payzen par lequel vous pourrez effectuer votre paiement.

Découvrez également notre toute nouvelle carte interactive, qui donne une visibilité maximale, facile et intuitive de l'ensemble de notre patrimoine et de nos résidences. N'hésitez pas à vous y balader et vous y référencer pour tout connaître de votre résidence, ou vous informer pour votre prochain logement. Notre site Internet est amené à évoluer. Dans ses futures versions sont prévues l'intégration de nouvelles pages d'informations, mais également d'un espace locataire dédié qui vous permettra d'accéder à vos documents. Toutefois un peu de patience, ce développement n'est pas prévu avant 2022.



### INFO PRATIQUE

**Un formulaire de contact est en ligne.** Toutefois, nous vous rappelons qu'il ne concerne que les demandes spécifiques au site Internet en lui-même.

### POUR TOUTES VOS AUTRES DEMANDES, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER VOS INTERLOCUTEUR·RICES HABITUEL·LES :

- Votre gardien·ne pour toutes vos réclamations
- Le service proximité et qualité de service pour tout ce qui concerne la vie de quartier : [proximité@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:proximité@nanterre-coop-habitat.fr)
- Madame Hakima Da Silva concernant le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales : [hdsilva@nanterre-ccop-habitat.fr](mailto:hdsilva@nanterre-ccop-habitat.fr)
- Le service suivi social et contentieux pour vos problématiques de paiement
- Le service suivi social – assurances pour l'envoi de vos attestations annuelles d'assurance habitation : [assurances@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:assurances@nanterre-coop-habitat.fr)
- L'accueil du siège pour toute autre demande et rendez-vous avec les gestionnaires locatifs :

**93, avenue F. & I. Joliot-Curie – 92 000 Nanterre**  
**01 47 25 66 66 – [siege@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:siege@nanterre-coop-habitat.fr)**

## ENTRETIENS DES ESPACES VERTS : UNE CLARIFICATION NÉCESSAIRE

Durant l'été, le président d'une amicale de locataires a écrit à la Coop', pour demander le remboursement des charges d'entretien des espaces verts pour certaines résidences de Nanterre Coop' Habitat, arguant que ces charges ne pouvaient être imputées aux locataires. Sans attendre notre réponse, pourtant transmise, cette demande infondée a été publiée sur internet et les réseaux sociaux.

### Qu'en est-il ?

Le décret n° 82-955 du 09 novembre 1982, pris en application de l'article L. 442-3 du Code de la Construction et de l'habitation prévoit que les charges d'entretien des espaces verts sont récupérées auprès des locataires et c'est à ce titre que Nanterre Coop Habitat les récupère.

Les arguments évoqués par le Président de l'amicale de locataires, sur l'ouverture au public de ces espaces verts et le caractère non-récupérables de ces charges, tout comme la lecture faite de la jurisprudence avancée (arrêt de la Cour de Cassation du 30 novembre 2005), sont erronés.

D'un, les espaces verts fléchés, comme c'est le cas de l'ensemble des espaces extérieurs des résidences de la Coop', ne sont pas à usage exclusif de personnes étrangères à la résidence ; et les locataires peuvent bien en profiter normalement.



Dans la décision de justice évoquée, les juges n'indiquent pas que la récupération des charges locatives d'entretien des espaces verts non exclusivement réservés aux locataires est contraire au droit.

D'ailleurs dans cette affaire, l'arrêt définitif de la Cour de Cassation, du 15 octobre 2008, confirme bien que les charges d'entretien des espaces verts qui ne sont pas exclusivement utilisés par des personnes extérieures à la résidence et qui

peuvent être utilisés normalement par les locataires sont à la charge desdits locataires.

La démarche visant à mettre en cause publiquement des organismes engagés au quotidien au service des locataires et de l'intérêt général est préjudiciable. Toutes les suites contentieuses pour mettre fin à de telles pratiques sont naturellement examinées par la Coop'.

## VIDE-GRENIER À WATFORD

Vous connaissez notre attachement aux valeurs du vivre-ensemble et de la convivialité dans nos quartiers, notamment au travers de notre FSIL (Fonds de Soutien aux Initiatives Locales).

C'est pourquoi nous prenons également plaisir à vous informer de ces événements qui égayent le quotidien, comme l'installation d'un vide-greniers le **dimanche 24 octobre 2021, sur l'esplanade Watford**, dans le respect des protocoles sanitaires.

Ce vide-grenier, autorisé par la Ville, est soutenu par l'Amicale CNL des locataires Watford G, et les membres de l'Amicale Jacques Decour.

Si vous souhaitez y participer, n'oubliez pas de vous inscrire !

**Dimanche 24 octobre de 8h à 17h30**

### Vide-grenier

**Organisé par les associations CNL du quartier**

**Lieu : Esplanade Watford à Nanterre, située entre la rue Watford et la rue de la Paix**  
Accès : bus 158, 258 ; 159

Possibilité de parking  
Emplacement (2m) à 10€ + caution  
Espace restauration et buvette

**Pour tout renseignement contacter :**

Sylvia BOUSSU  
Watford G  
TÉL 0673375341

**Inscriptions : 5/7 rue de Watford à Nanterre**  
À partir du 16 octobre  
De 14h00 à 16h00

ou Habib BOURAZZA  
J. DECOUR AJP  
TÉL 0752288542  
Lundi et jeudi  
de 14h à 18h

### INFO PRATIQUE

Vous êtes au courant d'un événement ludique, festif, convivial, solidaire dans vos quartiers ? Vous souhaitez le relayer auprès des Nanterrien-nes ?

Le service communication de Nanterre Coop' Habitat est à votre disposition pour relayer l'information sur nos canaux (site Internet, Facebook, Cité News et Cité Mag).

Envoyez-nous un mail détaillé des opérations à [communication@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:communication@nanterre-coop-habitat.fr).

# L'ARTISTE ROBERT MILIN REVIENT AU PETIT-NANTERRE



L'Art dans l'espace public est devenu un enjeu urbain majeur permettant d'embellir le cadre de vie quotidien des habitant-es, de leur offrir un accès culturel, et de singulariser un quartier.

Nanterre a pour ambition de croiser les enjeux de renouvellement urbain avec un développement artistique diversifié, au service du cadre de vie.

Pour octobre, la Ville a effectué une commande publique d'œuvre permanente à l'artiste Robert Milin pour le quartier du Petit-Nanterre.



Photo maquette de l'installation

Le choix de cet artiste n'est pas un hasard. Robert Milin a en effet développé une relation forte avec ce quartier et ses habitant-es.

En 2012 il participe à un écomusée artistique temporaire, enregistrant les paroles des habitant-es. La continuité de ces échanges aboutira à une création

radiophonique diffusée sur France Culture en 2018.

Le nouveau projet « **Ouvrir le ciel** » de Robert Milin pour le Petit-Nanterre présentera une dizaine de caissons lumineux, installés sur les façades des bâtiments du quartier, et proposant des lectures du quotidien, sous la forme d'extraits de conversations avec les résident-es. Reliés à la minuterie des bâtiments, ils s'éclaireront la nuit lorsque la minuterie du hall sera enclenchée.

« Je propose de travailler sur le rapport des gens à la ville et aux lieux par le langage, en investissant des espaces qui ne sont à l'origine pas des espaces d'art », nous explique Robert Milin.

« Je me saisis de petites phrases courtes issues de mes échanges avec les habitant-es, avec les jeunes, que je transpose sur des caissons lumineux très basiques en aluminium, qui ne sont pas là dans un but décoratif mais viennent interroger les tournures du langage ordinaire, entendu dans le contexte du Petit Nanterre. Ces enseignes lumineuses reprennent par ailleurs le design usuel des

caissons lumineux généralement utilisés dans l'urgence sociale et qui indiquent par exemple : « bureau » « ou « police » ou « concierge » ou « gardien ». J'y renvoie des paroles ordinaires, notées sur un carnet lors d'un café, d'une rencontre avec des associations comme Zy'Va ou encore le café Kinkelimba. Ce sont des bribes de conversation qui parlent du quotidien ».

L'artiste souligne la richesse des échanges qu'il a eus, et remercie les habitant-es, les associations, la Ville, et notre patrimoine qui offre ses infrastructures.

« Dans mon travail, c'est l'art qui rejoint la vie, puisque tout vient de la vie. Je capte le réel des phrases que j'ai entendue et je les remets dans l'espace public puisque je les ai moi-même entendues dans un espace semi-public. Je renvoie à la vie ce que la vie m'a donnée » conclut-il avec humilité.

## Au programme :

> 4 et 5/10 - installation

> 9/10 - inauguration, déambulation et spectacle

## NOTRE HISTOIRE « CONTE »

Notre ville à une histoire. Notre patrimoine s'en est inspiré.

Un certain nombre de nos résidences ont en effet été nommées afin d'honorer la mémoire de la France et plus spécifiquement de notre ville de Nanterre. Notre passé industriel, la Résistance durant la seconde, les bidonvilles et leurs évolutions, notre historique communiste, nos liens avec d'autres régions, et aussi quelques noms plus méconnus trouvent seconde vie dans nos murs.

Nous profitons du lancement de notre nouveau site Internet cet été, et de l'année anniversaire des 70 ans de notre organisme pour revenir sur les petites et grandes histoires qui se cachent derrière les dénominations de vos résidences.

Qui sont Florentine Berson Gracchus Babeuf, Lucienne Hebert, les Trois Fontanot ? Et pourquoi Les Fontaines ? Les Carriers ? Heudebert ?

Retrouvez prochainement sur notre site Internet, dans la rubrique **Actualité**, les articles dédiés à ces personnages et faits marquants pour notre ville.



## LA RÉFORME DES APL MODIFIE LA SITUATION DE DEUX TIERS DES LOCATAIRES.



Les allocations logement prennent désormais en compte les ressources des ménages sur les 12 derniers mois avec une actualisation trimestrielle.

Si certains sont gagnants, d'autres sont perdants. Des estimations issues de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui gère cette prestation constate que le nombre d'allocataires a baissé de plus de 8% avec d'importantes différences, puisque 25% des familles verraient

leur allocation augmentée, alors que 41% la verraient diminuer. Ce nouveau mode de calcul engendre des risques de disparités brutales d'un trimestre à l'autre.

Si on met en regard de cette situation, les augmentations importantes des sources d'énergie qui font l'actualité ces derniers jours (électricité et gaz) mais aussi l'augmentation de la facture d'eau où le montant des taxes est plus élevé que le prix de la ressource elle-même, nous sommes obligés de faire le constat que le pouvoir d'achat des familles est de plus en plus restreint.

L'étude d'impact de cette réforme, demandée par nombres d'organisations, n'a jamais été produite par le gouvernement et les craintes soulevées par la CNL dès l'origine de ce projet sont devenues réelles : 18 500 bénéficiaires de l'allocation en moins. Or comme la CNL n'a cessé de la marteler cette réforme

### CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Conseil Local de Nanterre  
66, rue des Amandiers  
92000 Nanterre

☎ 01.47.21.60.99 - 06.95.09.84.95

✉ lacnl.nanterre@gmail.com

🌐 [www.cnl-nanterre.com](http://www.cnl-nanterre.com)

qui visait surtout à faire gagner 1,2 milliard d'euros à l'Etat n'a rien de juste mais contribue au contraire à rendre encore plus difficile la situation des plus précaires.

A la CNL, nous ne voulons pas d'aumône ni d'assistantat mais la mise en œuvre d'un véritable droit au logement de qualité et à coût modéré pour toutes et tous

## QUEL AVENIR POUR LE LOGEMENT SOCIAL A NANTERRE ?



**DAL-HLM  
NANTERRE**

La proximité de La Défense attire à Nanterre beaucoup de ceux qui travaillent au Centre d'affaire. Les prix des maisons, des appartements et des loyers y restent plus bas qu'aux alentours mais ils augmentent malgré tout. L'urbanisation du quartier des Groues va permettre de construire encore quelques milliers de logements.

**Mais pour que la spéculation en cours ne s'emballe pas, il faut stopper la création d'emplois de bureaux sur son territoire. Or, dans le but (louable !) d'augmenter les espaces verts aux Groues, la Mairie a décidé d'y construire 1100 logements de moins que prévu (dont environ 400 HLM) sans pratiquement toucher aux surfaces de bureaux !**

Avec plus de 50 % de logements sociaux, Nanterre est une des villes qui a le plus fait pour offrir à ses habitants des appartements de qualité accessibles aux plus modestes. Elle accueille aussi beaucoup d'autres habitants chassés par la politique de leurs maires désireux de gérer des ghettos de riches sans ouvriers, sans immigrés. Ces délinquants en col blanc devraient être révoqués ! **Nanterre fait ainsi face à une multiplication des demandes impossible à satisfaire, plus encore du fait du relogement des foyers délogés dans le cadre de l'ANRU.**

### DAL HLM

✉ [oph-nanterre@dalhlm.org](mailto:oph-nanterre@dalhlm.org)

Nous constatons comme vous une **dégradation de la qualité de l'entretien du patrimoine** de Nanterre Coop Habitat : réparation des **ascenseurs**, gestion des **poubelles**, **isolation** des appartements, entretien des **chaudières à gaz** (alors que le prix de celui-ci s'envole), **augmentation des charges...** Est-ce lié aux restrictions budgétaires imposées aux bailleurs sociaux par l'Etat (loi Elan) ?

**Retrouvons-nous pour agir lors des prochaines permanences du DAL-HLM**

les lundis 11 octobre, 8 novembre et 6 décembre au 11, allée des Demoiselles d'Avignon à Nanterre (salle du rez-de-chaussée)

# VOTRE CENTRE DE VACCINATION DÉMÉNAGE



**À partir du 14 septembre**  
**le centre de vaccination s'installe**  
**Salle des congrès**  
**(sous l'hôtel de ville)**  
88 rue du 8 Mai 1945 à Nanterre

*Nous vacciner pour nous protéger,  
Nous vacciner pour nous retrouver.*